

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le mardi 7 août 2018 à 19 h 30**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA18 08 0414**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 août 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Paul Lanctôt, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA18 08 0415**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2018, tel que modifié par le retrait du point 40.13.

**ADOPTÉ.**

---

**CA18 08 0416**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA18 08 0417**

Première période de questions du public, débutée à 19 h 34

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*Monsieur Don Hobus, 212, rue Saint-Laurent, Rosemère (intervenant #1) :*

- Dans le Technoparc, la construction a diminué la population d'oiseaux. Le terrain à construire appartient aux Premières Nations qui n'ont pas été consultées. Il s'agit d'un « Unseaded Land ». Êtes-vous au courant et êtes-vous prêts à cesser le développement?

*Réponse (Alan DeSousa) :* aucune Première Nation n'a réclamé ce terrain. M. DeSousa demande qu'il dépose les documents pour que le Conseil puisse en prendre connaissance.

- Il demande si la web diffusion sera archivée rapidement sur le site internet de l'arrondissement.

Monsieur Benoit Goulet, 1790, rue Couvrette (intervenant # 2) :

- Il est propriétaire de deux véhicules électriques et d'un duplex avec une entrée de garage en pente. Il doit se stationner de face. Un abri Tempo lui permettrait de brancher ses véhicules et ainsi éviter que sa prise électrique gèle. Comme les abris d'autos sont interdits sur le territoire, il demande une dérogation pour les véhicules électriques. Pour les promouvoir, il faut permettre leur utilisation de façon sécuritaire.

*Réponse (Alan DeSousa) : il est difficile d'évaluer le nombre de propriétaires de véhicules électriques qui sont dans cette situation. Le conseil examinera la question.*

- Il mentionne un problème récurrent de bruit au parc Saint-Laurent:

Monsieur Johal Iqbal, 1802, rue Couvrette (intervenant # 3) :

- Il y a quatre bornes de recharge pour véhicules électriques sur la rue Couvrette. Les gens mangent et boivent, et laissent leurs déchets sur place. Certaines voitures y sont stationnées sans utiliser les bornes de recharge.

*Réponse (Alan DeSousa) : on va chercher une solution.*

Monsieur Alain Akad, 1685, rue Filion (intervenant #4) :

- Légalisation de la marijuana : y aura-t-il un communiqué à la population pour répondre aux questions? Il demande qu'on en fasse état dans le Bulletin.

*Réponse (Alan DeSousa) : on verra la pertinence de le faire.*

*Réponse (Francesco Miele) : la Ville adoptera un règlement.*

- Rapport de police : il aimerait avoir un comparatif pour voir les tendances.

*Réponse (Lieutenant Théorêt) : il le réfère aux sites internet du Service de la police et de Statistiques Canada.*

Monsieur Jacques Ruest, 750, rue Parent (intervenant #7) :

- Il réfère à un article de journal concernant 2000 arbres à couper. Un arbre est une valeur inestimable.

*Réponse (Alan DeSousa) : c'est une suggestion du propriétaire faite au Comité consultatif d'urbanisme et le sujet n'est pas encore venu au Conseil.*

Monsieur Khalil Louin, 690, boulevard de la Côte-Vertu, appartement 511 (intervenant #8) :

- Il y a du bruit dans le parc Caron. Il est interdit de jouer au soccer et au hockey près de la terrasse du parc Caron.

*Réponse (Alan DeSousa) : on va empêcher l'accès aux interrupteurs de lumière. On va demander à la patrouille et à la police de faire des rondes. Les gens ont le droit d'être dans le parc jusqu'à 23 h. Mais il faut appeler la police pour des actes illégaux.*

---

**CA18 08 0418**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187646004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de surveillance pour les travaux de conversion de l'éclairage au DEL sur poteaux en bois d'Hydro-Québec.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de surveillance pour les travaux de conversion de l'éclairage au DEL sur poteaux en bois d'Hydro-Québec de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0419**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187646003 relatif à une dépense en faveur de Hydro-Québec, pour les frais de programmation de 1400 nœuds intelligents en vue de démarrer les travaux de conversion de l'éclairage au DEL sur les poteaux en bois planifiés pour les années 2018-2019.

ATTENDU que pour faire fonctionner, surveiller et entretenir son réseau d'éclairage à distance, la Ville de Montréal exige, depuis l'année 2016, le remplacement des composantes photocellules des systèmes d'éclairage par des nœuds intelligents;

ATTENDU que l'Arrondissement doit appliquer cette exigence dans le cadre de son projet de conversion au DEL des luminaires de rue fixés sur les poteaux de bois d'Hydro-Québec.;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'intervention de la Ville pour assumer la dépense :

- 1.- D'autoriser une dépense de 135 210,60 \$, en faveur de Hydro-Québec, pour les frais de programmation de 1400 nœuds intelligents en vue de démarrer les travaux de conversion de l'éclairage au DEL sur les poteaux en bois planifiés pour les années 2018-2019.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA18 08 0420**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378026 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement des terrains de baseball et de basketball au parc Saint-Laurent - Soumission 18-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Lanco aménagement inc.</b>	<b>898 802,81 \$</b>
Gestion S. Forget inc.	1 087 709,31 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	1 289 124,07 \$
NMP Golf construction inc.	1 491 494,37 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Lanco aménagement inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement des terrains de baseball et de basketball au parc Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 898 802,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - Soumission 18-004.
- 2.- D'autoriser une dépense de 898 802,81 \$, incluant les taxes, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 62 916,19 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA18 08 0421**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378017 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux d'aménagement des terrains de baseball et basketball au parc Saint-Laurent - Soumission 18-517.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>BC2 GROUPE CONSEIL inc.</b>	<b>60 558,19 \$</b>

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **BC2 GROUPE CONSEIL INC.** le contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux d'aménagement des terrains de baseball et basketball au parc Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 60 558,19 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres – Soumission 18-517.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0422**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679015 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie - Soumission 18-519.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Hydrotech NHP inc.</b>	<b>30 583,35 \$</b>
Les Peintres Chamar Inc.	36 503,71 \$
Belcouleurs inc.	41 304,77 \$
9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)	41 588,76 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Hydrotech NHP inc.** le contrat pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie, pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme 30 583,35 \$ sous la supervision de la Direction des travaux publics;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0423**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146015 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de location et d'entretien de tapis saisonniers pour une durée de trois (3) ans - Soumission 18-17016.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Service Location Tapis Commercial (S.L.T.C. inc.)</b>	<b>46 516,59 \$</b>
Québec Linge Co	57 343,64 \$
Jolicoeur-Location de tapis industriels	64 689,17 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Service Location Tapis Commercial (S.L.T.C. INC.)** le contrat pour les services de location et d'entretien de tapis saisonniers pour une durée de trois (3) ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 46 516,59 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres – Soumission 18-17016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0424**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146020 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de 3 ans - Soumission 18-16797.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Ascenseurs Microtec inc.</b>	<b>44 150,40 \$</b>
Ascenseur Néoservices inc.	87 955,88 \$
Ascenseurs Innovatec inc.	112 100,63 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Ascenseurs Microtec inc.** le contrat pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de 3 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 44 150,40 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres – Soumission 18-16797.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA18 08 0425**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un chargé de projets en conception, gestion de projets d'infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussée, trottoirs et bordures) sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent - Soumission 18-023.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>CIMA + s.e.n.c.</b>	<b>151 767,00 \$</b>

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **CIMA + s.e.n.c.** le contrat pour les services professionnels d'un chargé de projets en conception, gestion de projets d'infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussée, trottoirs et bordures) sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 151 767,00 \$, incluant les contingences, aux conditions des documents de l'appel d'offres – Soumission 18-023.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA18 08 0426**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378027 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), et des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen (volet 3) - Soumission 18-026.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix de base soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Uniroc construction inc.</b>	<b>1 572 095,49 \$</b>
Pavages Multipro inc.	1 584 143,15 \$

Meloche, division de Sintra	1 857 138,84 \$
Construction Viatek inc.	1 928 862,67 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Uniroc construction inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), et des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen (volet 3), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 572 095,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - Soumission 18-026 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 1 572 095,49 \$, incluant les taxes, pour les travaux;
- 3.- D'autoriser une dépense de 110 046,68 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;
- 4.- D'autoriser une dépense de 51 227,80 \$ en faveur de SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour le contrôle qualitatif, en vertu de l'entente-cadre 16-155116;
- 5.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0427**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121014 visant à amorcer la deuxième phase de la mise en œuvre et le suivi de la planification triennale de développement des communications avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM.

ATTENDU l'association entre l'Arrondissement et la Chaire de relations publiques et communications marketing de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour établir un partenariat de recherche visant à mieux connaître la population de Saint-Laurent, sa relation avec l'instance municipale, son sentiment d'appartenance à Saint-Laurent, ses canaux de communication privilégiés, et les sujets qui la préoccupent;

ATTENDU que l'une des particularités de l'Arrondissement est que la majorité de ses citoyens est issue directement ou indirectement de l'immigration. En effet, 81 % de ses citoyens sont soit nés à l'étranger ou soit l'un de leurs parents est né à l'extérieur du Canada;

ATTENDU que l'analyse préliminaire est complétée et que l'Arrondissement est maintenant prêt à amorcer la deuxième phase de mise en œuvre et de suivis de la planification triennale de développement des communications avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM;

ATTENDU que cette deuxième phase de planification triennale des communications permettra donc de recueillir le maximum d'information afin d'arriver à un diagnostic permettant à la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM de formuler des recommandations dans le but d'améliorer les communications publiques et de travailler sur le positionnement de l'Arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'amorcer la deuxième phase de mise en œuvre et de suivis de la planification triennale de développement des communications avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'Université du Québec à Montréal (UQAM);
- 2- D'autoriser une dépense de 40 000 \$ en 2018;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0428**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186746001 visant à désigner les emplacements réservés au stationnement pour véhicules électriques en charge dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la stratégie d'électrification des transports de la Ville de Montréal;

ATTENDU que depuis 2017, 11 bornes de recharge sur rue ont été installées;

ATTENDU qu'il est maintenant proposé de procéder à l'implantation de cinq nouvelles bornes pour l'année 2018;

ATTENDU le règlement numéro 878-44 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De désigner les emplacements réservés au stationnement pour véhicules électriques en charge dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tel que plus amplement détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0429**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183231010 relatif à l'addenda No. 2 à l'entente conclue avec 9179-5906 Québec inc. relativement aux travaux d'infrastructures de la rue Wilfrid-Reid.

ATTENDU que le promoteur 9179-5906 Québec inc. a signé avec la Ville de Montréal, le 14 juillet 2014, une entente pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue Wilfrid-Reid en vertu de laquelle les travaux devaient se terminer à la fin de l'année 2015;

ATTENDU qu'en date du 2 octobre 2017, un addenda était signé afin d'actualiser l'entente et les échéanciers des travaux;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le Promoteur et qu'il y a lieu de modifier une seconde fois l'échéancier initialement prévu;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un second addenda afin de tenir compte de la réalité des travaux à compléter;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature de l'addenda No. 2 à l'entente conclue avec 9179-5906 Québec inc., relativement aux travaux d'infrastructures de la rue Wilfrid-Reid.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0430**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275013 relatif à la tenue de la Journée Terry Fox au parc du Bois-Franc au profit de la *Fondation Terry Fox pour la recherche sur le cancer* et à l'utilisation du parc du Bois-Franc et des services du personnel à titre gratuit.

ATTENDU que la Journée Terry Fox est un événement familial, non compétitif, au cours duquel les participants marchent, courent, roulent ou font de la bicyclette sur un parcours de 1 à 10 km afin d'amasser des fonds pour la recherche sur le cancer;

ATTENDU que l'événement Journée Terry Fox qui tiendra sa première édition sur le territoire de l'Arrondissement le dimanche, 16 septembre 2018, offrira un parcours de 2,15 km dans le parc du Bois-Franc, que les participants pourront réaliser en marchant, en courant ou en fauteuil roulant;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la tenue de la Journée Terry Fox au parc du Bois-Franc au profit de la *Fondation Terry Fox pour la recherche sur le cancer*;
- 2.- D'autoriser la gratuité d'utilisation du parc du Bois-Franc et des services du personnel pour cette première édition;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0431**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058015 visant à autoriser la Direction des travaux publics à déposer la candidature de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'obtention de la certification VÉLOSYPATHIQUE de Vélo Québec.

ATTENDU que depuis 2009, le développement des transports actifs a été placé au cœur des orientations de l'Arrondissement en matière de transport;

ATTENDU le mandat confié à Vélo Québec en 2012 visant à produire un plan directeur de stationnement vélo et à établir un diagnostic de l'offre et des besoins de l'Arrondissement;

ATTENDU que depuis 2016, 60 nouveaux stationnements ont été installés et que plusieurs autres sont déjà prévus pour 2019;

ATTENDU que la certification constitue une reconnaissance des efforts déployés par l'Arrondissement en faveur de l'intégration du vélo à l'offre de transport de ses résidents, employés et travailleurs;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des travaux publics à déposer la candidature de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'obtention de la certification VÉLOSYPATHIQUE de Vélo Québec;

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0432**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879008 relativement à la tenue de la vente annuelle de livres usagés le 24 novembre 2018, à la Bibliothèque du Boisé.

ATTENDU que dans le but de maintenir un niveau de qualité et de pertinence de ses collections, les bibliothèques doivent éliminer régulièrement des documents périmés et abîmés;

ATTENDU que la vente de livres usagés valorise la réutilisation des collections en permettant un deuxième usage et constitue un exemple de consommation responsable;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Division des bibliothèques et de la culture à tenir sa vente annuelle de livres usagés à la Bibliothèque du Boisé, le samedi 24 novembre 2018, de 10 h à 17 h;
- 2.- D'autoriser après la vente, l'offre des livres non vendus aux écoles et aux différents organismes du milieu pour leurs besoins particuliers;
- 3.- D'autoriser par la suite, l'offre des livres restants aux organismes internationaux.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0433**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879007 relatif à la programmation des bibliothèques et de la culture pour l'automne 2018.

ATTENDU que la Division des bibliothèques et de la culture a pour priorité la qualité et la diversité de l'offre de services;

ATTENDU que, dans un but d'accessibilité et de démocratisation, les activités proposées visent à rejoindre un très large public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 98 700 \$ pour la programmation des bibliothèques et de la culture pour l'automne 2018;
- 2.- D'autoriser la chef de Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents;
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0434**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299019 relatif à un don à la représentante du comité local Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent), en soutien à sa participation aux rencontres organisées de l'organisme, pour l'année 2018.

ATTENDU les coûts de participation de madame St-Pierre Meus aux différentes rencontres organisées par le Réseau Parents-Secours;

ATTENDU que le comité local organise également des activités de recrutement de foyers-refuges dans les lieux publics et les écoles, quelques fois par année;

ATTENDU que le comité local de Saint-Laurent du réseau Parents-Secours est soutenu techniquement et financièrement par l'Arrondissement depuis 1995;

ATTENDU que cette demande est conforme à notre politique de soutien et reconnaissance en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer un don de 500 \$ à Madame Yvette St-Pierre Meus, représentante du comité local Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent), pour sa participation aux rencontres organisées par le Réseau Parents-Secours pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0435**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747010 relatif à l'octroi d'une aide financière à une résidente de Saint-Laurent pour sa participation aux Championnats canadiens juniors en plongeon 2018 du Club de plongeon CAMO qui se sont déroulés à Winnipeg, du 31 mai au 3 juin 2018.

ATTENDU que selon certaines conditions énumérées à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent, l'Arrondissement soutient financièrement les athlètes élités et artistes amateurs résidents qui prennent part à des compétitions de calibre national ou international;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 279,01 \$ à Amélie-Laura Jasmin, représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation aux Championnats canadiens juniors en plongeon 2018 du Club de plongeon CAMO, qui se sont déroulés à Winnipeg, du 31 mai au 3 juin 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0436**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299018 relatif à un soutien financier répartis entre 2 organismes, pour l'année 2018, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant.

ATTENDU qu'en juin 2016, la Ville de Montréal lançait la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal, de l'enfance à l'adolescence », s'engageant ainsi à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel;

ATTENDU que les activités soutenues s'inscrivent dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU qu'en 2018, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles;

ATTENDU que tous les organismes reconnus par l'Arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal et que les projets retenus s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'Arrondissement;

ATTENDU que le budget nécessaire, soit une somme de 16 043 \$, est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder, pour l'année 2018, un soutien financier totalisant la somme de 16 043 \$ répartis entre 2 organismes, dont 5 000 \$ destiné à CARI St-Laurent et 11 043 \$ à être remis à la Fondation Mon Nouveau Bercail pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant;
- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0437**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909006 relatif à une contribution financière annuelle à être versée à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour accroître l'intervention de l'organisme dans le secteur Chameran pour 2018-2019, approuvant et autorisant la signature de la convention qui s'y rattache.

ATTENDU que le secteur Chameran nécessite une intervention plus intensive vu les difficultés vécues par les jeunes du secteur et les répercussions sur la population;

ATTENDU que la présente subvention permettra à l'organisme de consolider ses activités dans cette zone également visée par une revitalisation urbaine intégrée (RUI);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière annuelle de 12 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) en soutien à son intervention dans le secteur Chameran pour l'année 2018-2019;
- 2.- D'approuver la convention à cet effet;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer ladite convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0438**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299020 relatif à une demande de subvention du Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ATTENDU que le Cercle de Fermières de Saint-Laurent est partenaire et est une association reconnue par l'Arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ au Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0439**

Dépôt par la directrice d'arrondissement par intérim du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984010).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 juin et le 1<sup>er</sup> août 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0440**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664006 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Frais de repas de M. DeSousa avec M. Philippe Rainville, PDG de ADM (Aéroport de Montréal), le vendredi 6 juillet 2018; rencontre portant sur le dossier solaire.
---

<b>112,39 \$</b>
------------------

2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0441**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1187499038 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont les marges avant et latérale ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0442**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499040 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7171, rue Frédérick-Banting dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'un nouvel accès véhiculaire qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0443**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499041 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation d'un empiètement des balcons dans la marge latérale.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0444**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499042 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2040, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-056 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. g) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure et, qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 1<sup>er</sup> août 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180703);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 juillet 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De refuser la demande de dérogation mineure considérant que:

- le bâtiment accueille déjà plusieurs enseignes et que l'ajout d'une enseigne supplémentaire et la localisation proposée impacteraient l'apparence extérieure du bâtiment et amplifieraient son caractère chargé;
- la subdivision de locaux commerciaux ne devrait pas avoir pour effet d'augmenter le nombre d'enseignes de manière à déroger à leur localisation. Tout local subdivisé accueillant un nouvel établissement devrait utiliser les supports existants prévus au plan d'ensemble qui est conforme au règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0445**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499043 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 5575 au 5643, chemin Saint-François dans la zone I05-029 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. h) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180707);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 juillet 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 5575 au 5643, chemin Saint-François dans la zone I05-029 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le propriétaire s'engage à uniformiser l'affichage quant à la hauteur et la localisation des enseignes sur l'ensemble du bâtiment.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0446**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499045 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située 2500, rue Guénette dans la zone I06-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de quatre silos en cour avant et dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De reporter ce dossier dans l'attente d'une proposition bonifiée

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0447**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-111 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187602002).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-111 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0448**

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à modifier les dispositions applicables à la grille des usages et normes C08-077 afin de permettre des cases de stationnement extérieures, des bâtiments d'un étage et de réduire la marge avant minimale.

(RCA08-08-0001-111 – 1187602002)

---

**CA18 08 0449**

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-11 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1184152005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-11 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0450**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels ayant pour objet :

- de prévoir les critères pour permettre un usage conditionnel pour la vente au détail à une entreprise de production de produits alimentaires dans la zone I05-005;
- de prévoir les critères pour autoriser de usages conditionnels distincts au sous-sol dans la zone C15-106.

(RCA08-08-0020-11 – 1184152005)

---

**CA18 08 0451**

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-12 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1186322001).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-12 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0452**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, de façon prévoir des critères pour autoriser l'usage « enseignement scolaire au niveau secondaire » (2241-03) comme usage conditionnel dans la zone C03-048 prévue au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

(RCA06-08-0020-12 – 1186322001)

---

**CA18 08 0453**

**Ce sommaire décisionnel inscrit au point 40.13 a été retiré de l'ordre du jour au moment de son adoption.**

*Adopter le règlement numéro 878-45 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.*

---

**CA18 08 0454**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893017 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Division des communications et des relations avec les citoyens - Section du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Division des communications et des relations avec les citoyens - Section du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU l'affichage effectué du 4 au 8 juin 2018 (SLA-18-VACA-792820-48676) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem , il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De nommer Adriana Arcila - (matricule 100142130) au poste d'agent de bureau (emploi : 792820 – poste : 48676 – SBA : 266160) à la Division des communications et des relations avec les citoyens – Section du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement. Sa nomination sera effective à compter du samedi, 11 août 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0455**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893018 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Division des communications et des relations avec les citoyens - Section du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Division des communications et des relations avec les citoyens - Section du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU l'affichage effectué 20 au 27 juin 2018 (SLA-18-VACA-792820-49922) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem , il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De nommer Alexandre Ladouceur (matricule 100181387) au poste d'agent de bureau (emploi : 792820 – poste : 49922 - SBA: 266158) à la Division des communications et des relations avec les citoyens - Section du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement. Sa nomination sera effective à compter du samedi, 11 août 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0456**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893019 relatif à la titularisation d'un employé col bleu dans la fonction de préposé aux travaux et à la propreté, à la Division des actifs immobiliers et de

l'éclairage des rues - Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien est devenu vacant dans cette section, à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Martin Palinski (matricule 005413180), dans la fonction de préposé aux travaux et à la propreté, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues - Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Direction des travaux publics (poste : 43835 - emploi : 603240 - Centre d'opération 304741), à compter du 11 août 2018.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0457**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893020 autorisant l'abolition d'un poste permanent d'inspecteur du cadre bâti et la création d'un poste permanent d'agent du cadre bâti à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU que le poste permanent d'inspecteur du cadre bâti devient vacant à la suite de la mutation du titulaire du poste, et ce depuis le 7 juin 2018;

ATTENDU qu'à la suite d'une analyse des besoins de la Division des permis et inspections, il appert que la création d'un poste d'agent du cadre bâti est nécessaire;

ATTENDU que ces abolition et création de postes n'ont aucun effet, ni sur le nombre d'effectifs en année-personne, ni sur le budget;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (emploi 721750; poste 64537, groupe de traitement 11) à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2.- De créer un poste permanent d'agent du cadre bâti (emploi 782930; groupe de traitement 11) à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0458**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mai et juin 2018 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA18 08 0459**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 10**

Le conseiller Jacques Cohen informe l'assemblée qu'il a mené la délégation de Saint-Laurent à Lethbridge du 4 au 11 juillet et que cette dernière sera accueillie à Saint-Laurent du 8 au 15 août 2018.

Il précise également qu'une visite guidée de l'arrondissement, d'une durée de 3 heures, aura lieu à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Laurent et que les personnes intéressées à cette visite doivent s'inscrire en ligne.

Le conseiller Aref Salem informe les citoyens des éléments suivants :

- Les visites guidées de l'arrondissement se feront en autobus et auront lieu les samedi et dimanche 11 et 12 août 2018. L'inscription en ligne est obligatoire et doit être faite avant le 9 août à l'adresse [saint-laurent.communications@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent.communications@ville.montreal.qc.ca).

- Il remercie la Division des loisirs et du développement social pour la qualité de la programmation des Fêtes de Saint-Laurent : épluchette de blés d'inde, camions de cuisine de rue, spectacles de plusieurs artistes de l'heure, etc.
- À compter du 1er octobre, la nouvelle réglementation sur le chauffage au bois entrera en vigueur. Seuls les poêles certifiés seront permis.
- Le samedi 18 août se tiendra la deuxième fête de la rentrée sportive.
- Il souhaite à la communauté musulmane une bonne fête de l'Aïd el-Kébir qui aura lieu le 22 août 2018.

Le maire Alan DeSousa remercie le conseiller Francesco Miele d'avoir agi comme maire suppléant durant sa période de vacances. Il mentionne qu'il aura l'occasion de visiter la firme YKK qui célèbre 50 ans sur le territoire de Saint-Laurent.

---

**CA18 08 0460**

Deuxième période de questions du public, 21 h 20

Aucune question n'a été posée

---

**CA18 08 0461**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 22.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire-substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.

---